



**MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-10**

L'an deux mille vingt et un,  
Le 09 avril 2021 à 18h,

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

**Date de convocation :** Le 26 mars 2021  
**Date d'affichage :** Le 26 mars 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers :** Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Patrick GOMEL, Bernard MOUSSAY, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Marie-Françoise LECAILLE, David NOËL, Julien DIEU, Valérie DELATTRE

12/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Jean-Pierre FLOUR donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Alain FIX
- Emilie LISSE donne pouvoir à Bernard MOUSSAY
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Patrick GOMEL

6/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Patrick GOMEL est nommé secrétaire de séance.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Suivant le résultat de l'exercice 2020, Monsieur le Maire propose d'affecter le budget de la manière suivante :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RÉCETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RÉCETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTES		120 683.16		604 156.03
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	880 951.16	1 417 950.90	781 608.84	1 093 746.31
TOTAUX	880 951.16	1 538 634.06	781 608.84	1 697 902.34
RÉSULTAT DE CLÔTURE		657 682.90		916 293.50

REÇU EN PREFECTURE

Le 14/04/2021

Application agréée F.legalite.com

99\_DE-062-216209080-20210409-2021\_16-DE

L'excédent de fonctionnement 657 682.90€ sera affecté au compte comme suit :

AU COMPTE 1068	290 000€
AU COMPTE 002	367 682.90€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 19 voix pour, approuve l'affectation du résultat présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne, le 09/04/2021

Le Maire,

Jean-Michel DEGRENOY



Certifié et rendu exécutoire le : 15 AVR. 2021

*J. Javie*  
Jean-Michel DEGRENOY



REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216203080-20210409-2021\_10-DE